

## ACTUALITES DES CCI D'OCCITANIE

### Engagez la rénovation énergétique de votre local professionnel avec Renov'Petit Tertiaire



Vous avez un **projet de rénovation énergétique** de votre local professionnel ?

Faites le point sur votre situation et bénéficiez de **conseils neutres et gratuits** pour rénover, réduire vos consommations, connaître les aides et financements mobilisables.

Les conseillers Renov' Petit Tertiaire d'Occitanie accompagnent les petites entreprises souhaitant réaliser des économies d'énergie et améliorer le confort de leurs locaux professionnels : conseil sur les solutions techniques performantes, recherche des aides financières mobilisables ...

Cet **accompagnement personnalisé** et **100% pris en charge financièrement**, est réalisé par votre conseiller Energie CCI.

Après un premier échange téléphonique, une visite pourra vous être proposée, pour aborder votre projet de rénovation dans son ensemble : vos besoins et attentes, les travaux d'amélioration du bâtiment et des systèmes (éclairage, chauffage, ventilation, climatisation, eau chaude...) envisagés, ainsi que les éventuelles contraintes à prendre en compte.

A l'issu de ce rendez-vous un compte-rendu détaillé vous permettra d'évaluer les travaux à envisager ainsi que les aides financières mobilisables.

Une opération de :



Soutenue par :



#### Légende des pictogrammes thématiques



Environnement



Energie



Sécurité



Qualité



Développement Durable

## ACTUALITES REGIONALES



### **L'Occitanie à la troisième place des régions de France métropolitaine pour les investissements dédiés à la protection des sites, paysages et de la biodiversité (12,1 M€, soit 18,6 % de l'ensemble des investissements).**

Selon les données d'une étude de l'INSEE recueillies en 2019 et analysées en 2021, les entreprises de plus de 20 salariés ont engagé 82,20 M€ d'études et investissements et 108,30 M€ de dépenses courantes, pour protéger l'environnement.

[En savoir plus](#)

### **Face aux déchets dans les cours d'eau, la Région Occitanie lance un appel à projets**

La région Occitanie a lancé un appel à projets qui vise à recenser et à encourager des initiatives pour lutter contre la pollution plastique transportée via les cours d'eau.

Le constat est sans appel : 80% des déchets rejetés sur le littoral méditerranéen et sur la côte atlantique sont d'origine terrestre. « Très impactée, la Méditerranée reçoit à elle seule 11 200 tonnes de déchets chaque année », indique Carole Delga, la présidente de la région Occitanie.

Plusieurs projets seront ainsi accompagnés par la Région, qui mobilise pour cela une enveloppe de 700 000€.

Date limite des candidatures : 2 mai

[En savoir plus](#)

### **Béziers : du béton bas carbone pour le nouveau pôle médico-social**

L'association APF France handicap construit un nouveau pôle médico-social au cœur de la ZAC de Mazéran à Béziers (34), à destination d'adultes en situation de handicap : la Résidence Belles Terres. Cemex fournit du béton bas carbone pour ce nouveau bâtiment dont la conception respecte de nombreux critères de durabilité.

[En savoir plus](#)

### **Sweep, la startup montpelliéraine grandeur nature**

Cofondée par Rachel Delacour et Nicolas Raspal, la société propose aux entreprises tous les outils nécessaires pour réduire leur empreinte carbone. Elle vient de boucler un nouveau tour de table de 22 M\$ en série A.

[En savoir plus](#)

### **Hérault - Services Écusson Vert, la livraison de colis zéro ou low carbone**

SEV, la société spécialisée dans la livraison du dernier kilomètre, sillonne Montpellier en véhicules propres, tout en inventant la logistique urbaine de demain. En route vers le futur.

[En savoir plus](#)



### **Plan de Résilience : des subventions pour les entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité**

Dans le Plan de résilience économique et sociale présenté par Jean CASTEX le 16 mars dernier, l'État annonce une mesure d'urgence temporaire ciblée et plafonnée dont la mise en œuvre sera réalisée dès que possible pour la période du 1er mars au 31 décembre 2022. Elle prendra la forme de subventions qui bénéficieront aux entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité représentent une part élevée des charges, au moins 3 % du chiffre d'affaires, et qui du fait du renchérissement de leurs dépenses en énergie, deviendraient déficitaires en 2022.

[En savoir plus](#)

### **Hautes-Pyrénées. Appel à candidature pour accélérer les transition énergétique, agro-écologique et/ou numérique**

Les Départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées se sont engagés dans la construction d'un plan d'investissement durable à travers le programme « Territoire d'Innovations- INNOPY ».

Afin d'accélérer la démarche, les Départements et la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts), opérateur de l'État pour ce programme, souhaitent identifier des entreprises innovantes, engagées sur les transitions énergétique, agro-écologique et/ou numérique, qui pourraient faire l'objet d'un investissement en fonds propres de l'État. Pour rappel, au titre du programme « Territoire d'Innovations- INNOPY », 18 M€ pourront être mis à disposition des entreprises retenues par la Banque des territoires dans le cadre de cet appel à candidatures. Les entreprises ont jusqu'à fin mai pour enregistrer leur demande.

[En savoir plus](#)

### **Haute-Garonne - AMI Implantation d'activités utilisatrices de chaleur dans un nouvel écosystème industriel au nord de Toulouse**

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) s'inscrit dans une démarche de territoire inédite associant différents acteurs. Elle a pour objectif d'accompagner des projets industriels à forte demande énergétique en proposant une ressource en chaleur à coût très réduit. Ce projet est rendu possible grâce à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Decoset, exploitée par Éconotre - groupe Suez - qui met à la disposition des entreprises du parc économique du Triangle, situé à Bessières, un réseau de chaleur alimenté par l'incinération des déchets ménagers. Outre la production d'électricité, l'UVE alimente depuis 2016 un réseau de chauffage de serres maraîchères (10ha). Le potentiel d'énergie fatale non utilisée est conséquent, et il permettra d'alimenter de nombreux autres projets.

[En savoir plus](#)

### **Hérault - Incidences, nouveau venu sur l'échiquier des développeurs d'énergies renouvelables**

Alors que l'époque est plutôt à la concentration des acteurs du développement des énergies renouvelables, un nouveau venu annonce son arrivée sur le marché : Incidences. Créée dans l'Hérault par trois anciens d'EDF Renouvelables, dont David Augeix, ex-directeur grand Sud, l'entreprise ambitionne notamment de cibler les fonciers "délaissés" pour y développer des projets photovoltaïques de petite envergure.

[En savoir plus](#)

### **De l'Aude aux Bouches-du-Rhône, Jean Castex annonce la création de parcs éoliens flottants en Méditerranée**

En déplacement en Occitanie, le chef du gouvernement, Jean Castex, a annoncé la création prochaine de deux parcs éoliens flottants en mer Méditerranée. Ces deux parcs, qui verront le jour à l'horizon 2030, pourront alimenter en électricité près d'un million de Français. L'un d'entre eux se situera au large de Port-la-Nouvelle, dans l'Aude.

[En savoir plus](#)



### **Lancement d'un appel à projet national : « Développer la culture de prévention en TPE/PME »**

Le Fonds pour l'amélioration des conditions de travail souhaite soutenir des projets à destination des TPE/PME, leur permettant à la fois de prévenir les risques professionnels et d'intégrer durablement les enjeux de QVCT (qualité de vie et conditions de travail) dans leur fonctionnement. Il vise des interventions innovantes mises en œuvre au sein d'une ou de plusieurs TPE ou PME, qui leurs permettent d'appréhender l'ensemble des risques professionnels et d'intégrer durablement les enjeux de QVCT (qualité de vie et conditions de travail) dans leur fonctionnement.

Date limite de dépôt des dossiers : 20 mai 2022

[En savoir plus](#)

### **Egalité professionnelle : chez Apropro, l'index est seulement un premier pas**

La société de nettoyage et d'entretien montpelliéraine Apropro affiche un excellent index de l'égalité professionnelle de 94 points. Au-delà des rémunérations, cette entreprise familiale mène une politique globale de non-discrimination liée au sexe.

[En savoir plus](#)



### **Haute-Garonne - Comment deux sociétés transforment les biodéchets en électricité et en gaz "made in Haute-Garonne"**

Le recyclage des déchets de table des restaurants, maisons de retraite ou établissements scolaires sera obligatoire en 2024. Deux sociétés toulousaines, Urby et Cler Verts, ont pris les devants.

[En savoir plus](#)

### **Hérault - à Grabels, des cadres de VTT en acier, un matériau résistant et respectueux de l'environnement**

Depuis l'été 2021, Madnes Bicycles, implanté à Grabels (Hérault), fabrique des cadres de VTT en acier, un matériau qui a été choisi pour des raisons techniques et environnementales. Une chronique en partenariat avec ToulÉco Montpellier.

[En savoir plus](#)

### **Hérault - Pérols : lieu-concept du textile, les Nouvelles Grisettes en mode durable**

Installées sur 1 000m<sup>2</sup> à Pérols, au sud de Montpellier, les Nouvelles Grisettes, est le premier lieu-concept de la mode et du textile responsables en Occitanie.

[En savoir plus](#)

### **Hérault - Des actions locales pour lutter contre le dérèglement climatique**

La communauté de communes Grand Orb arrive au terme de son Plan climat. Les actions définies dans le cadre d'une large concertation ont été validées par le comité de pilotage réuni le 25 janvier. "Les élus, entreprises et habitants de ce territoire sont très sensibles à la préservation de l'environnement.

[En savoir plus](#)

### **Hérault - La métropole de Montpellier, un terreau favorable pour l'ESS**

Dans la métropole de Montpellier, de nombreuses entreprises font le choix de relever du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire. Présentation d'une volonté d'entreprendre autrement.

[En savoir plus](#)



### **Hérault : Une nouvelle méthode pour détecter les pathogènes qui déciment les huîtres**

OSTREICULTURE La méthode pourrait permettre d'éviter les épidémies qui déciment les élevages ostréicoles

[En savoir plus](#)

### **Une bourse de 5000 € pour les créatrices d'entreprise qui suivront l'Executive MBA de MBS**

A l'occasion de la journée internationale du droit des femmes, Montpellier Business School dévoile son nouveau dispositif de bourse "leadership au féminin". A la rentrée 2022, 5 000 euros seront déduits des frais de scolarité d'une femme créatrice d'entreprise ou porteuse de projets à portée RSE souhaitant rejoindre l'Executive MBA de l'école.

[En savoir plus](#)

## EN BREF



**Centre national de la propriété forestière (CNPF) : acteur incontournable de la compensation carbone volontaire**

[En savoir plus](#)

**Surveiller la qualité des eaux à l'aide de mollusques connectés**

[En savoir plus](#)

**Verdir le numérique : lancement d'un appel à manifestation d'intérêt**

[En savoir plus](#)

**France 2030 et les ambitions en matière de transition écologique**

[En savoir plus](#)

**Bérangère Abba, secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, présente le premier volet de la Stratégie nationale biodiversité 2030**

[\*En savoir plus\*](#)

**Commerce en ligne : 18 nouveaux signataires s'engagent à réduire leur impact environnemental**

[\*En savoir plus\*](#)



**Dossier ADEME - Transition(s) 2050 : Quatre scénarios possibles vers la neutralité carbone**

[\*En savoir plus\*](#)

**Data center : de l'hydrogène vert pour limiter les émissions de CO2**

[\*En savoir plus\*](#)

**Bornes de recharge pour véhicules électriques alimentées par solaire PV : exigences préliminaires et conditions de faisabilité**

[\*En savoir plus\*](#)

**Réfaction tarifaire : 60 % de prise en charge au lieu de 40 % pour les installations solaires de moins de 500 kWc**

[\*En savoir plus\*](#)

**Renault devrait livrer ses premiers véhicules utilitaires à hydrogène à l'été 2022**

[\*En savoir plus\*](#)

**Bois Energie : des ressources en bois suffisantes mais à utiliser avec précaution**

[\*En savoir plus\*](#)



**Loi Climat et résilience : nouveaux rôles des syndicats et du CSE dans l'environnement et la transition écologique**

[\*En savoir plus\*](#)

**Qualité de l'air dans les espaces de travail**

[\*En savoir plus\*](#)

**Conception ou réaménagement des espaces de bureaux : simulez votre projet avec Mavimplant**

[\*En savoir plus\*](#)

**Osev, l'outil simplifié d'évaluation du risque vibratoire évolue**

[\*En savoir plus\*](#)

**Replay Webinaire INRS - Risques psychosociaux : les étapes clés de la démarche de prévention**

[\*En savoir plus\*](#)



**Post-Covid : Quand le télétravail dope les ventes du reconditionné**

[\*En savoir plus\*](#)

**Les syndicats et représentants du personnel à la manœuvre pour accélérer la transition des entreprises**

[\*En savoir plus\*](#)

Un matériau 100% biosourcé aux propriétés mécaniques similaires au cuir

[En savoir plus](#)

## AGENDA

### > Evénements du mois

-  **5 avril 2022**  
**Tout savoir sur l'étiquetage des produits alimentaires avec Agri Sud-Ouest Innovation**  
CCI Aveyron – Site de Rodez - Présentiel  
[Plus d'informations](#)
-  **5 avril 2022**  
**Atelier « réalisez votre Document Unique avec l'outil OiRA »**  
CCI Ariège, Purple Campus - 9h à 11h  
[Inscriptions en ligne](#)
-  **5 avril 2022**  
**Atelier prévenir les risques chimiques avec l'outil SEIRICH**  
CCI Hérault site de Béziers – de 9h30 à 13h00  
En partenariat avec la CARSAT  
[Plus d'informations](#)
-  **5 au 8 avril**  
**Eco conception de logiciel pour un public de développeur**  
CCI Toulouse Haute-Garonne – 3 jours - Distanciel  
[Plus d'informations](#)
-  **7 et 8 avril 2022**  
**Formation Analyse du Cycle de Vie de service numérique : bases et initiation**  
CCI Hérault – 2 jours - Distanciel  
[Plus d'informations](#)
-  **7 avril 2022**  
**Le Télétravail et la QVCT**  
Webinaire régional - en ligne de 14h30 à 16h  
[Plus d'informations](#)
-  **11 avril 2022**  
**Atelier OiRA : Rédaction du Document Unique pour les Commerces de détail non alimentaires**  
CCI Gers – Présentiel – 9h à 11h30  
[Plus d'informations](#)
-  **11 & 12 avril**  
**Comprendre et mettre en place une démarche Numérique Responsable**  
CCI Toulouse Haute-Garonne – 2 jours - Distanciel  
[Plus d'informations](#)
-  **12 avril 2022**  
**Dispositif ECO ENERGIE TERTIAIRE : Qui est concerné ? Quelles sont les étapes de sa mise en œuvre ?**  
**Quel affichage pour l'entreprise ?**  
CCI TARN – Site d'ALBI – Présentiel – 9h30 à 11h30  
Contact : **Christel ARCE-MENSO** [c.arce-menso@tarn.cci.fr](mailto:c.arce-menso@tarn.cci.fr)
-  **12 Avril 2022**  
**Réglementation énergie des bâtiments : le point sur les dispositifs Eco Energie Tertiaire**  
Organisé par la DDT12 et la CCI Aveyron - Rodez + webinaire – 9h30 à 11h  
[Plus d'informations](#)
- 12 avril 2022**  
**17-Vin | Le décret éco-énergie tertiaire**  
EnviroBat Montpellier - 17h à 20h  
[Plus d'informations](#)
-  **14 avril 2022**  
**Atelier SEIRICH : Prévenir les risques chimiques**  
CCI Gers – Présentiel – 9h à 11h30  
[Plus d'informations](#)
-  **15 avril 2022**  
**Atelier SEIRICH : Evaluation du risque chimique**  
CCI Tarn – Site de Castres – Présentiel – 13h30 à 17h

[Plus d'informations](#)

## >> A venir

-  **12 mai 2022**  
**Prévention des chutes de hauteur**  
Webinaire régional - en ligne de 14h30 à 16h  
[Plus d'informations](#)
-  **16 mai 2022**  
**Atelier OiRA : Rédaction du Document Unique**  
CCI Tarbes – Présentiel – 14h à 16h  
[Plus d'informations](#)
-  **19 et 20 mai 2022**  
**Parcours de formation Réfèrent Energie PROREFEI**  
CCI Occitanie – 2 jours – Site de Blagnac  
[Plus d'informations](#)
-  **14 et 15 juin 2022**  
**Formation Biodiversité et Entreprise : comprendre, agir et mettre en valeur ses engagements**  
CCI Hérault – 2 jours – Distanciel  
[Plus d'informations](#)
-  **29 juin 2022**  
**7<sup>ème</sup> Colloque Déchets en Occitanie**  
Actualités & Bonnes Pratiques  
ORDECO & CCI Toulouse  
9h à 16 h - CCI Toulouse Haute-Garonne – Présentiel  
Programme et Inscriptions – à venir
-  **14 au 16 novembre 2022**  
**Formation GreenIT Etat de l'art : Réduire l'impact environnemental du système d'information**  
CCI Hérault – 2,5 jours - Distanciel  
[Plus d'informations](#)
-  **16 mai 2022**  
**Atelier OiRA : Rédaction du Document Unique**  
CCI Gers – Présentiel – 15h à 17h30  
[Plus d'informations](#)
-  **16 au 18 mai**  
**Eco conception de site internet**  
CCI Toulouse Haute-Garonne – 3 jours - Distanciel  
[Plus d'informations](#)
-  **9 juin 2022**  
**La nouvelle Loi Travail, ce qui change en matière de santé au travail**  
Webinaire régional - en ligne de 14h30 à 16h  
[Plus d'informations](#)
-  **16 et 17 juin 2022**  
**Parcours de formation Réfèrent Energie PROREFEI**  
CCI Hérault – 2 jours – Site de Béziers  
[Plus d'informations](#)
-  **16 au 18 novembre 2022**  
**Formation (Eco)Conception responsable de service numérique**  
CCI Hérault – 2,5 jours - Distanciel  
[Plus d'informations](#)
-  **24 et 25 novembre 2022**  
**Parcours de formation Réfèrent Energie PROREFEI 2021 – Montpellier**  
CCI Hérault – 2 Jours à CCI Entreprises, Mauguio  
[Plus d'informations](#)

## VEILLE REGLEMENTAIRE

### > Zoom du mois

#### **Décret n° 2022-305 du 1<sup>er</sup> mars 2022 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments de bureaux et d'enseignement primaire ou secondaire en France métropolitaine**

**Ce décret fixe les niveaux d'exigence de performance énergétique et environnementale que doivent respecter les bâtiments ou parties de bâtiments de bureaux, ou d'enseignement primaire ou secondaire et situés en France métropolitaine ainsi que les extensions de ces constructions et les constructions provisoires.**

Ces niveaux concernent les cinq exigences de résultat suivantes :

1. l'optimisation de la conception énergétique du bâti indépendamment des systèmes énergétiques mis en œuvre;
2. la limitation de la consommation d'énergie primaire ;
3. la limitation de l'impact sur le changement climatique associé à ces consommations ;
4. la limitation de l'impact des composants du bâtiment sur le changement climatique ;
5. la limitation des situations d'inconfort dans le bâtiment en période estivale.

Ces exigences s'appliquent à compter du :

- 1<sup>er</sup> juillet 2022 aux constructions de bâtiments ou parties de bâtiments de bureaux, ou d'enseignement primaire ou secondaire ;
- 1<sup>er</sup> janvier 2023, aux extensions de ces constructions et aux constructions provisoires.

[\*Consulter le décret ...\*](#)

#### **Décret n° 2022-190 du 17 février 2022 relatif aux conditions d'utilisation des termes « reconditionné » et « produit reconditionné »**

**Ce décret détermine les conditions d'application de l'article L. 122-21-1 du code de la consommation qui prévoit un encadrement légal pour l'utilisation des termes « reconditionné » et « produit reconditionné ».**

Un produit ou une pièce détachée d'occasion peut être qualifié de « produit reconditionné » ou être accompagné du terme « reconditionné », dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

1. Le produit ou la pièce détachée a subi des tests portant sur toutes ses fonctionnalités afin d'établir qu'il répond aux obligations légales de sécurité et à l'usage auquel le consommateur peut légitimement s'attendre ;
2. S'il y avait lieu, le produit ou la pièce détachée a subi une ou plusieurs interventions afin de lui restituer ses fonctionnalités. Cette intervention inclut la suppression de toutes les données enregistrées ou conservées en lien avec un précédent usage ou un précédent utilisateur, avant que le produit ou la pièce ne change de propriétaire.

Les expressions « état neuf », « comme neuf », « à neuf » ou toute mention équivalente ne peuvent être utilisées pour un produit ou une pièce détachée qualifié de « produit reconditionné » ou accompagné de la mention « reconditionné ».

L'utilisation de la mention « reconditionné en France » est réservée aux opérations mentionnées ci-dessus qui sont réalisées en totalité sur le territoire national.

[Consulter le décret ...](#)

## **Avis sur les méthodes normalisées de référence pour les mesures dans l'air, l'eau et les sols dans les installations classées pour la protection de l'environnement**

**Cet avis précise les méthodes normalisées de référence à mettre en œuvre pour la réalisation des mesures de suivi des substances rejetées dans l'air, l'eau et les sols dans les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).**

Dans le cas où la **vérification du respect de prescriptions réglementaires** applicables aux rejets des installations classées pour la protection de l'environnement passe par la réalisation de mesures :

- les **mesures dans l'air à l'émission** sont réalisées par un laboratoire disposant, pour les paramètres concernés, de l'agrément du ministère en charge de l'environnement conformément à [l'arrêté du 11 mars 2010 \(Liste des laboratoires agréés\)](#). Pour les paramètres pour lesquels l'agrément n'est pas requis, les mesures dans l'air à l'émission sont réalisées par un laboratoire accrédité selon la norme NF EN ISO/IEC 17025 ;
- les **mesures dans les rejets aqueux** sont réalisées par un laboratoire disposant, pour les paramètres concernés, de l'agrément du ministère en charge de l'environnement conformément à [l'arrêté du 27 octobre 2011 \(Liste des laboratoires agréés\)](#) ;
- les **analyses de sols** sont réalisées par un laboratoire accrédité selon la norme NF EN ISO/IEC 17025.

Dans le cas de **mesures d'autosurveillance des rejets**, réalisées par des laboratoires non agréés, l'exactitude des mesures est régulièrement évaluée par leur comparaison avec des mesures réalisées par un laboratoire disposant, pour les paramètres concernés, de l'agrément du ministère en charge de l'environnement pour les analyses dans l'eau et dans l'air ou de l'accréditation selon la norme NF EN ISO/IEC 17025 pour les analyses dans les sols.

L'avis liste :

- a) les méthodes normalisées de référence pour les émissions de sources fixes pour le mesurage dans l'air,
- b) les méthodes normalisées de référence pour l'air ambiant au voisinage des installations classées pour la protection de l'environnement,
- c) les méthodes normalisées de référence pour les dépôts,
- d) les méthodes normalisées de référence pour l'échantillonnage des rejets aqueux,
- e) les méthodes normalisées de référence pour l'analyse des rejets aqueux,
- f) les méthodes normalisées de référence pour l'échantillonnage pour le mesurage dans les sols.

[Consulter l'avis ...](#)

## **>> Dernières publications**

Période du 18/02/2022 au 17/03/2022

### **ICPE - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

- [Arrêté NOR : TREP2202597A du 01/03/2022](#) (JO n°0055 du 06/03/2022) ICPE : modification du formulaire CERFA de demande d'enregistrement
- [Avis NOR : TREP2204674V du 22/02/2022](#) (JO n°0044 du 22/02/2022) Méthodes normalisées de référence pour les mesures dans l'air, l'eau et les sols dans les installations classées pour la protection de l'environnement - **cf. Zoom ci-dessus**

- Arrêté NOR : TREP2133425A du 09/02/2022 (JOUE n°0047 du 25/02/2022) Cessation d'activité et sites et sols pollués : modalités de certification
- Arrêté NOR : TREP2203409A du 03/02/2022 (JO n°0062 du 15/03/2022) Meilleures techniques disponibles (MTD) applicables à certaines installations classées du secteur du traitement de surface à l'aide de solvants organiques relevant du régime de l'autorisation au titre de la législation des ICPE (rubriques 3670 ou 3710)

### Déchets & Sites et sols pollués

- Décret 2022-363 du 15/03/2022 (JO n°0063 du 16/03/2022) Aide exceptionnelle pour le développement d'une filière française du réemploi et du reconditionnement des téléphones mobiles multifonction et de tablettes informatiques
- Arrêté NOR : TREP2135200A du 15/03/2022 (JO n°0063 du 16/03/2022) Modification des modalités d'organisation de la reprise des déchets d'emballages ménagers collectés par les collectivités
- Arrêté TREP2135200A du 15/03/2022 (BOMEDD du 17/03/2022) Procédure d'agrément et cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers
- Arrêté NOR : SSAP2206100A du 22/02/2022 (JO n°0051 du 02/03/2022) Mise en œuvre d'une expérimentation portant sur la valorisation des déchets issus du prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI)
- Décret 2022-190 du 17/02/2022 (JO n°0041 du 18/02/2022) Sécurité et information du public : conditions d'utilisation des termes « reconditionné » et « produit reconditionné » - **cf. Zoom ci-dessus**

### Eau

- Décret 2022-336 du 10/03/2022 (JO n°0059 du 11/03/2022) Nouvelles règles sur les usages et les conditions de réutilisation des eaux usées traitées (REUSE)

### Air & Climat

- Règlement 2022/388 du 08/03/2022 (JOUE n°L 79 du 09/03/2022) Modification du règlement européen 2018/2066 relatif à la surveillance et à la déclaration des émissions de gaz à effet de serre
- Directive 2022/362 du 24/02/2022 (JOUE n°L 69 du 04/03/2022) Air et bruit : taxation des véhicules pour l'utilisation de certaines infrastructures (péages autoroutiers)
- Communication Communautaire 2022/C 80/01 du 18/02/2022 (JOCE n°C 80 du 18/02/2022) Lignes directrices européennes concernant les aides d'État au climat, à la protection de l'environnement et à l'énergie pour 2022
- Arrêté NOR : TREP2204291A du 15/02/2022 (JO n°0049 du 27/02/2022) Certification en ce qui concerne les équipements fixes de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur, et les unités de réfrigération de camions et remorques frigorifiques contenant des gaz à effet de serre fluorés
- Arrêté NOR : TRER2130237A du 11/02/2022 (JO n°0051 du 02/03/2022) Modification du référentiel du label « Bas-Carbone »

### Energie

- Arrêté NOR : TRER2203992A du 11/03/2022 (JO n°0060 du 12/03/2022) Volume global maximal d'électricité devant être cédé par Electricité de France au titre de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique, pris en application de l'article L. 336-2 du code de l'énergie
- Arrêté NOR : TRER2205440A du 11/03/2022 (JO n°0061 du 13/03/2022) Aides financières mises en place par les gestionnaires de réseau de distribution de gaz naturel au profit du propriétaire d'un appareil ou équipement gazier utilisé pour le chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire, d'une puissance inférieure à 70 kW, ou d'une puissance supérieure à 70 kW s'il est utilisé pour le chauffage ou la fourniture d'eau chaude sanitaire d'un local à usage d'habitation
- Décret 2022-315 du 03/03/2022 (JO n°0054 du 05/03/2022) Indemnités dues par le gestionnaire de réseaux de transport d'électricité à raison du retard du raccordement à ce réseau d'une installation de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable en mer ou d'une avarie affectant la partie terrestre ou maritime des ouvrages de raccordement des installations de production en mer

- Arrêté NOR : TRER2202040A du 02/03/2022 (JO n°0059 du 11/03/2022) Niveau de prise en charge des coûts de raccordement des installations de production de biogaz aux réseaux de transport de gaz naturel et à certains réseaux publics de distribution de gaz naturel
- Décret 2022-305 du 01/03/2022 (JO n°0052 du 03/03/2022) Exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments de bureaux et d'enseignement primaire ou secondaire en France métropolitaine - **cf. Zoom ci-dessus**
- Arrêté NOR : TRER2205456A du 18/02/2022 (JO n°0060 du 12/03/2022) Arrêté du 18 février 2022 modifiant certaines fiches d'opérations standardisées du dispositif des certificats d'économies d'énergie
- Arrêté NOR : LOGL2202940A du 14/02/2022 (JO n°0046 du 23/02/2022) Conditions d'application de l'intervention du fonds de garantie pour la rénovation énergétique
- Arrêté NOR : TRER2205245A du 11/02/2022 (JO n°0044 du 22/02/2022) Prolongation de plusieurs programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie
- Arrêté NOR : TRER2202906A du 10/02/2022 (JO n°0044 du 22/02/2022) Modification de l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie
- Règlement 2022/342 du 21/12/2021 (JOUE n°L 62 du 01/03/2022) Critères de sélection spécifiques et modalités de la procédure de sélection des projets transfrontières dans le domaine des énergies renouvelables
- Rectificatif 2018/2001 du 11/12/2018 (JOUE n°L 41 du 22/02/2022) Promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables

### Bruit

Aucun texte significatif identifié

### Environnement & Développement Durable & Nature et paysages

- Communication Communautaire 2022/C 118/01 du 14/03/2022 (JOUE n°C 118/1 du 14/03/2022) Recommandations concernant les rapports des Etats-Membres de l'Union européenne mis à jour de 2018 présentés au titre des articles 8, 9 et 10 de la directive-cadre «Stratégie pour le milieu marin»
- Arrêté NOR : TREL2202563Z du 05/03/2022 (JO n°0054 du 05/03/2022) Modification de l'arrêté du 14 février 2022 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité (rectificatif)
- Avis 2022/C 105/01 du 04/03/2022 (JOUE n°C 105 du 04/03/2022) Avis d'initiative du Comité économique et social européen sur le thème : « Concilier des objectifs durables et sociaux ambitieux et un environnement propice aux TPE-PME »
- Avis 2022/C 105/07 du 04/03/2022 (JOUE n°C 105 du 04/03/2022) Avis d'initiative du Comité économique et social européen sur le thème « Une approche "nouvelle génération" pour le commerce et le développement durable — Réexamen du plan d'action en 15 points »
- Avis 2022/C 105/08 du 04/03/2022 (JOUE n°C 105 du 04/03/2022) Avis d'initiative du Comité économique et social européen sur le thème « Vers une stratégie globale en matière de développement rural et urbain durable »
- Arrêté NOR : AGRT2204575A du 02/03/2022 (JO n°0055 du 06/03/2022) Classement de communes ou parties de communes en zones défavorisées (montagne)
- Arrêté NOR : AGRT2204095A du 15/02/2022 (JO n°0055 du 06/03/2022) Agriculture : mise en œuvre de la conditionnalité au titre de l'année 2022

### Eco-conception & Produits respectueux de l'environnement

- Arrêté NOR : TREP2134777A du 28/01/2022 (JO n°0061 du 13/03/2022) Limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

### Risques & Santé - Sécurité

- Directive 2022/431 du 09/03/2022 (JOUE n°L88 du 16/03/2022) Protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
- Décision 2022/326 du 24/02/2022 (JOUE n°L 55 du 28/02/2022) Décision européenne autorisant une mesure provisoire prise par la République française conformément à l'article 129 du règlement européen concernant

l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), afin de restreindre l'utilisation et la mise sur le marché de certains bois traités avec de la créosote et avec d'autres substances apparentées

- Arrêté NOR : TREP2203840A du 17/02/2022 (JO n°0043 du 20/02/2022) Transport et manutention de nitrate d'ammonium (et d'engrais) dans les ports maritimes
- Arrêté 8NOR : TREP2201514A du 15/02/2022 (JO n°0058 du 10/03/2022) Certification des entreprises et du personnel en ce qui concerne les systèmes de protection contre l'incendie et les extincteurs contenant certains gaz à effet de serre fluorés
- Arrêté NOR : INTE2205089A du 08/02/2022 (JO n°0048 du 26/02/2022) Agrément d'organismes pour effectuer les vérifications techniques réglementaires dans les établissements recevant du public
- Arrêté NOR : TREP2203844A du 07/02/2022 (JO n°0048 du 26/02/2022) Transport et manutention des matières dangereuses dans les ports maritimes

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre conseiller CCI !

**Morgane VERGLAS**

Animateur Réseaux & Filières

05 62 61 62 56 [m.verglas@gers.cci.fr](mailto:m.verglas@gers.cci.fr)



**Sarah MATHIEU**

Conseillère Entreprise

05 62 61 62 17 [s.mathieu@gers.cci.fr](mailto:s.mathieu@gers.cci.fr)



Place Jean David  
32004 AUCH Cedex  
[www.gers.cci.fr](http://www.gers.cci.fr)

### Pictogrammes thématiques



Environnement



Energie



Sécurité



Qualité



Développement Durable